



M. le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,

A plusieurs reprises ces dernières années, les organisations syndicales vous avons rappelé le devoir qui est le vôtre de leur fournir des listes actualisées de l'ensemble du corps électoral appelé à se prononcer aux élections professionnelles. En 2022 déjà, lors des précédentes élections, nous étions élevés contre le retard rencontré dans la diffusion desdites listes, notamment celles concernant les personnels de recrutement local des EAF. En groupe de travail dédié, le 27 mars, nous avons réitéré cette demande, et n'avons manifestement pas été entendus, si nous en jugeons par la réponse de la Directrice Générale de la Mondialisation vendredi dernier. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement alors que la DGM ne dispose toujours pas de gestionnaire RH, ainsi que nous l'avons déjà plusieurs fois souligné ?

Comprenons-nous bien. Cette question n'est pas simplement importante du point de vue de notre communication électorale, même si, en 2022, celle-ci s'en était trouvée gravement entravée. Mais, à nos yeux, l'enjeu est double :

- Tout d'abord, elle entache d'ores et déjà la sincérité du scrutin. Le fait de nous expliquer que nous avons actuellement 3 411 agents locaux dans les EAF mais qu'il n'est pas possible d'en fournir une liste précise nous apparaît pour le moins douteux. La détermination du ratio hommes / femmes en vue du scrutin, supposée être établie au 1^{er} janvier 2026, nous semble également, du coup, sujette à caution. Sans parler du retard pris dans le travail de constitution des listes de candidatures (car oui, pour mémoire, ces collègues sans nom peuvent aussi être candidats !).
- Ensuite, et surtout, elle nous semble symboliser le peu de cas qui est fait de ces collègues, dont on célèbre régulièrement l'apport au rayonnement français sans même se préoccuper de savoir qui ils sont. Nous souhaitons donc le rappeler ici avec insistance : les électeurs du réseau culturel et scientifique ne sont pas des agents de 2nde zone. Ils représentent 20 % du corps électoral et font partie d'un collectif de travail, au service de la France. A ce titre, ils méritent de connaître leurs droits et de les voir défendus. Ils doivent pouvoir signaler d'éventuels dysfonctionnements dans leur service mais se trouvent dans l'impossibilité de le faire, n'ayant pas accès à l'intranet du Ministère ni même aux communications syndicales. L'autonomie financière ne doit pas entraîner la privation du droit de vote, et la contribution majeure que ces collègues apportent au fait de porter haut la voix de la France ne doit pas leur valoir l'anonymat.

C'est pour cette raison, M. le Président, que nous refusons de cautionner ce que nous considérons être une véritable entrave à l'exercice du droit syndical.

Nous saluons les efforts des collègues du bureau du dialogue social qui auront essayé jusqu'au bout d'obtenir ces listes, mais nous décidons en conséquence de boycotter ce CSA ministériel en signe de protestation.

Nous vous remercions pour votre attention.